

EXTRAITS DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **ET FAITS MARQUANTS** **Mars et avril 2022**

Bâtiments communaux

Le Conseil communal a validé l'offre de Pascal Gay-Balmaz SÀRL pour les travaux de peinture prévus dans le cadre de la rénovation de l'abri PC.

L'entreprise Voutaz SA a été mandatée pour le ponçage et la vitrification de plusieurs salles de classe. Les travaux seront effectués durant les vacances d'été.

Rénovation du bâtiment de la crèche et des sociétés

Les travaux se poursuivent et le Conseil communal a pris la décision de raccorder le futur chauffage au réseau du chauffage de l'école.

Commerces et patentes

L'autorisation d'exploiter l'établissement « Jubin shop » a été donnée à Mme Patricia Lenoir-Duc.

Enseignement

Le Conseil communal a préavisé favorablement, pour la rentrée scolaire du mois d'août 2022, les engagements de :

- Mme Oriane Buser en qualité d'enseignante de 3H,
- Mme Carole Fellay en tant qu'enseignante pour les élèves allophones,
- Mme Lucie Michellod en qualité d'enseignante ACM.

Dans le cadre du projet cantonal VELOVE, les élèves des classes de 5H à 8H ont participé à un entraînement à vélo afin de renforcer les cours d'éducation routière et d'améliorer la maîtrise du vélo et des règles de circulation.

Réceptions et manifestations

Des ateliers adulte-enfant spéciaux « Fête des mamans » ont été proposés en avril 2022 en collaboration avec Manu Pignat.

Le 30 avril dernier, le sceptre de la Via Francigena, chemin de pèlerinage reliant la ville anglaise de Canterbury à Rome, a officiellement été transmis à la Commune de Martigny.

Le boulodrome sera mis à disposition de la Con Frères Rires de fin août à début décembre 2022 dans le cadre de l'organisation de leur Revue 2022.

Eclairage public

L'entretien et le remplacement du réseau d'éclairage public du village se poursuit. Pour l'année 2022, la réfection de l'éclairage du Chemin de l'Eglise a été prévue et la SEIC a été mandatée pour la réalisation des travaux.

Eau potable

L'entreprise GEO NRJ SA avait été mandatée pour l'analyse du réseau d'eau potable. Plusieurs fuites ont ainsi pu être détectées. Les propriétaires des parcelles concernées ont été avertis et les fuites sur le réseau communal ont ainsi pu être réparées.

Le dossier pour la construction de la nouvelle chambre de traitement de l'arsenic a été mis à disposition des personnes intéressées durant le délai de mise à l'enquête, soit du 25 février au 28 mars 2022.

Constructions

Différentes décisions ont été prises par le Conseil communal en matière de construction :

- une création de 4 dépôts,
- un refus de projet non-conforme,
- une modification d'ouverture en façade,
- un changement d'affectation,
- trois constructions de couverts,
- deux demandes d'installation d'une PAC air/eau,
- cinq annonces de travaux (remplacement de palissade, changement de velux, pose d'échafaudages, etc.),
- une construction d'abri à véhicule et une demande de création de places de parc,
- cinq annonces d'installations solaires,
- une demande de remise en état.

Deux demandes de prolongation du délai d'autorisation de construire ont également été acceptées.

Une demande pour le rachat d'une parcelle communale a été refusée par le Conseil communal.

Le dossier pour une demande de construction d'un immeuble d'habitation a été retiré par le propriétaire de la parcelle.

Travaux Publics

La commande d'un nouveau monoaxe, investissement prévu au budget 2022, a été faite auprès de l'entreprise Ries SÀRL.

Aménagement du territoire

Dans le cadre de l'avant-projet de sécurisation et renaturation du Trient, le Conseil communal a approuvé l'offre de l'EPFL pour la réalisation d'une maquette afin d'optimiser les mesures et la gestion du risque résiduel. Le financement sera à charge de la Commune à hauteur de 10% et le solde sera financé par la Commune de Martigny et les subventions publiques.

Le Conseil communal a approuvé l'offre du bureau Tissières SA pour l'actualisation et la mise à l'enquête de la carte des dangers, procédure obligatoire pour le dépôt de la modification partielle du PAZ.

Dans le cadre de l'entretien des ouvrages de protection « Tête des Crêtes », le Conseil a décidé d'adjuger les travaux de remise en état à l'entreprise Gianinetti SA.

Le Conseil communal a validé le mandat pour l'étude d'assainissement du stand de tir du Fond du Mont au bureau Norbert SA. Les travaux seront cependant réalisés dans le courant l'année 2023.

Agriculture

Le Conseil a validé la directive pour l'affermage des terrains bourgeoisiaux et communaux sur le territoire de la Commune.

Propriétaires de chiens

Un propriétaire de chien ne s'étant pas acquitté de l'impôt sur les chiens 2021, le Conseil communal a donc prononcé une amende (du double du montant de l'impôt) à son encontre.

Finances communales

Statuant sur une demande de remise d'impôts, celle-ci a été acceptée.

Bourgeoisie

Dans le cadre des travaux de rénovation du boulodrome, le mandat pour le recouvrement de 4 pistes de pétanque a été adjugé à **Hbori SÀRL**.

En ce qui concerne la construction du nouveau couvert, les travaux se poursuivent et les mandants suivants ont été adjugés :

- **Salamin Electricité SA** pour les travaux d'électricité,
- **Gabriel Borgeat SA** pour le chauffage et les installations sanitaires

Par ailleurs, les futurs tarifs de location, tant pour le boulodrome que pour le couvert, ont été validés et entreront en vigueur dès que les travaux seront finalisés.